

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 23 NOVEMBRE 2021

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-et-un, mardi vingt-trois novembre le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BREJEON, Maire.

Présents :

M. Dominique BREJEON, Maire.
Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel VICENTE, M. Stéphane LEFEBVRE, Mme Séverine GABORIAU, M. Thierry TASTARD, M. Johan CHARRUAU, Adjoint
M. Bernard BLIN, M. Jean-Noël JUBEAU, Mme Christine BRIOLON-HAMON, Mme Marie-Josèphe RENIER, M. Didier DOHIN, Mme Anita TURPIN, M. Simon EL HELOU, Mme Sarah CLAUDEAU, Mme Maryline BEDUNEAU, M. Nicolas CHILDEBRAND, Mme Mélanie GIRAULT-LOISEAU, M. Damien PLAINCHAULT, M. Richard PAPIN, Mme Nathalie HERSANT, M. Stéphane VRILLON, M. Ivain BIGNONET, M. Laurent DANIEL, Conseillers

Absents excusés :

Mme Christine HUU a donné pouvoir à M. Daniel VICENTE
Mme Chrystel BERTRON a donné pouvoir à M. Thierry TASTARD
M. Bernard GALLIOU a donné pouvoir à Mme Séverine GABORIAU
Mme Nicole JOX-BALUTEAU a donné pouvoir à Mme Anita TURPIN
Mme Marie-Thérèse BURR a donné pouvoir à M. Ivain BIGNONET

Absents :

Secrétaire de séance : M. Simon EL HELOU

Monsieur le Maire ouvre la séance publique à 19 heures 00.

Il annonce les membres absents ayant donné pouvoir et, constatant le quorum atteint, déclare la séance ouverte.

M. Simon EL HELOU est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2021

M. Le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la dernière séance.

Aucune observation n'ayant été relevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

I - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 DU VILLAGE PIERRE RABHI

(Rapporteur : Mme RAIMBAULT)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale Village Pierre Rabhi joue un rôle d'animation et de coordination de l'action sociale dans la commune,

Considérant que le rapport d'activités présente un bilan quantitatif et qualitatif et que c'est également un document stratégique de promotion et de sensibilisation aux sujets de l'action sociale,

Je vous propose de prendre acte du rapport d'activités du Centre Communal d'Action Sociale Village Pierre Rabhi pour l'année 2020.

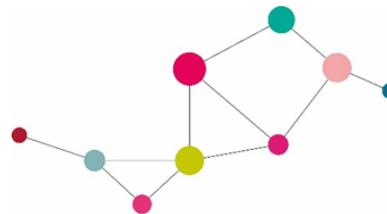
***Mme RAIMBAULT** rappelle que ce rapport n'est pas une obligation légale, mais un document d'information qui permet d'aider dans la prise de décision, analyser l'activité exercée sur l'année précédente et voir ce à quoi a servi la subvention de la ville qui est versée auprès du CCAS. Il a été présenté au conseil d'administration du CCAS en septembre dernier, ce soir il est présenté au conseil municipal, puis il sera diffusé auprès des partenaires, des membres des collectifs et des habitants. Mme RAIMBAULT espère que ce rapport sera également partagé auprès des communes d'Angers Loire Métropole, compte tenu de sa richesse, et montrer ainsi les actions menées à bien par l'équipe.*

Un diaporama est présenté :



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

VILLAGE PIERRE RABHI – SAINT BARTHÉLEMY D'ANJOU



Village Pierre Rabhi



L'OUTIL RAPPORT D'ACTIVITÉ

RAPPORT ACTIVITÉ 2020

Selon Union nationale des CCAS :

« Aucun texte du code de l'action sociale et des familles ne pose l'obligation d'établir un rapport d'activité du CCAS, il peut s'avérer pertinent, notamment comme outil d'aide à la décision auprès des administrateurs pour orienter les actions du CCAS.

En outre, le CCAS étant un lieu incontournable d'élaboration de la politique sociale communale il peut se révéler également pertinent de présenter au sein du conseil municipal ce rapport. Cette présentation informera le conseil municipal du niveau d'activité du CCAS et soutiendra ainsi la négociation budgétaire de la subvention communale au CCAS.

Suite à cette présentation, il n'a pas lieu d'en délibérer, simplement en faire mention dans le compte rendu de séance. »



Village Pierre Rabhi

L'OUTIL RAPPORT D'ACTIVITÉ

RAPPORT ACTIVITÉ 2020

Un rapport d'activité pour qui ?

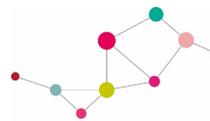
- Les administrateurs
- Les conseillers municipaux
- Les partenaires
- Les membres des collectifs
- Les habitants
- Les communes de l'agglomération (envoi aux maires et adjoints des communes ALM)

Un rapport d'activité pour quoi ?

- Rendre compte
- Prendre du recul/ analyser
- Projeter

Le rôle du Conseil Municipal ?

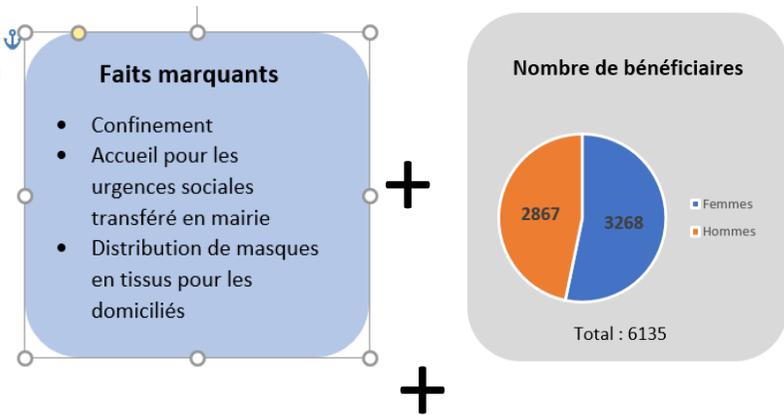
- Echanger
- Prendre acte



Village Pierre Rabhi

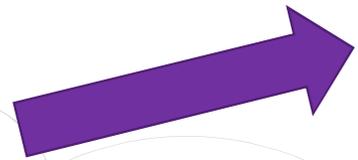
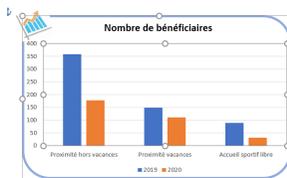
LE RA 2020 DU CCAS VILLAGE PIERRE RABHI

L'analyse de l'année



Pour préparer l'avenir

La comparaison avec les années passées



Des idées pour l'avenir...

- ✓ Amélioration de l'organisation de l'accueil, communication simplifiée des informations pour toutes les personnes qui interviennent ponctuellement à l'accueil plus réorganisation du bureau
- ✓ Réorganisation du local copieur
- ✓ Refonte de l'accueil : s'appuyer sur les usagers pour recueillir leur point de vue via un questionnaire

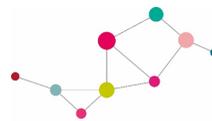
Village Pierre Rabhi

L'OUTIL RAPPORT D'ACTIVITÉ

RAPPORT ACTIVITÉ 2020

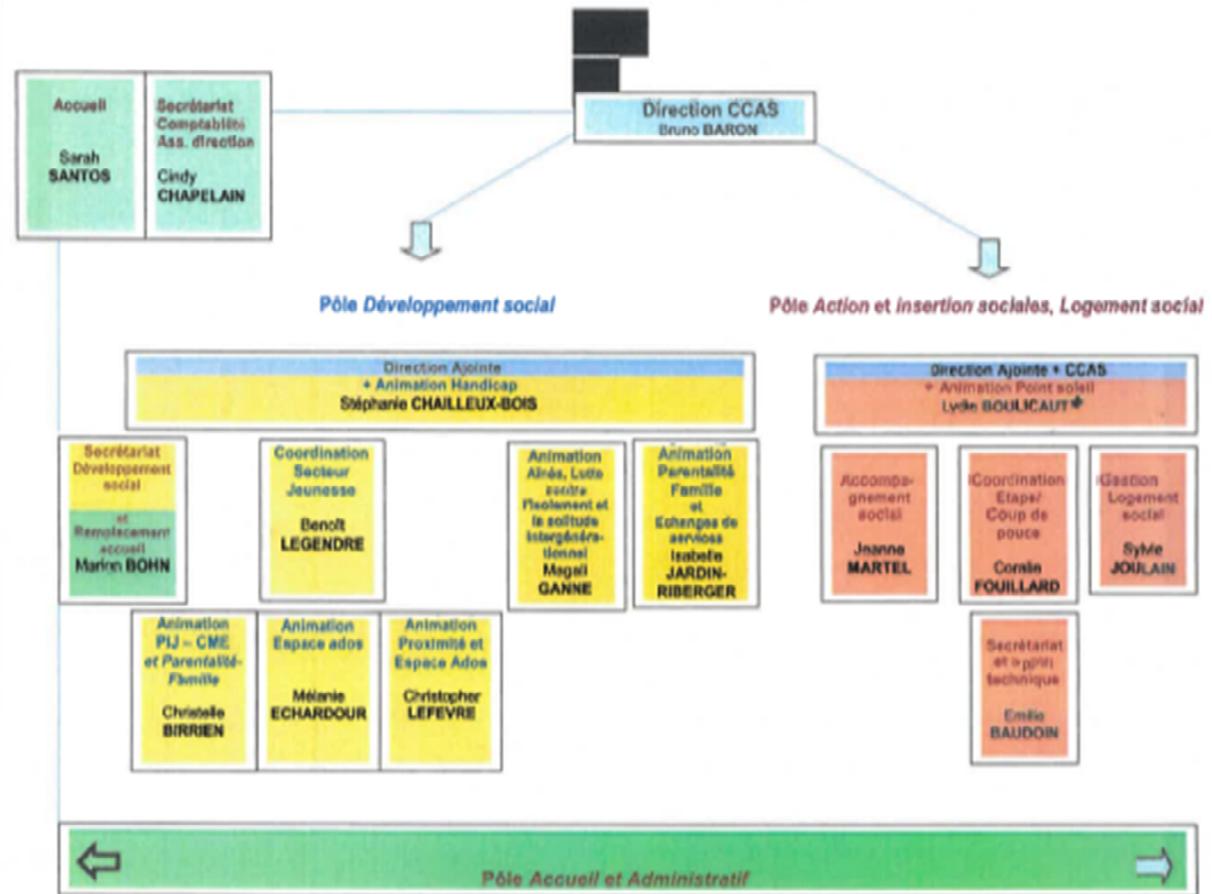
La construction de ce rapport

- Réflexion élus/ direction sur les indicateurs nécessaires et les objectifs souhaités du RA
- Présentation des objectifs et indicateurs en réunion d'équipe
- Travail des agents
- Restitution des fiches des agents au secrétariat
- Uniformisation (relative) des données
- Mise en page
- Relecture par élus agents
- Présentation au CA au mois de septembre 2021

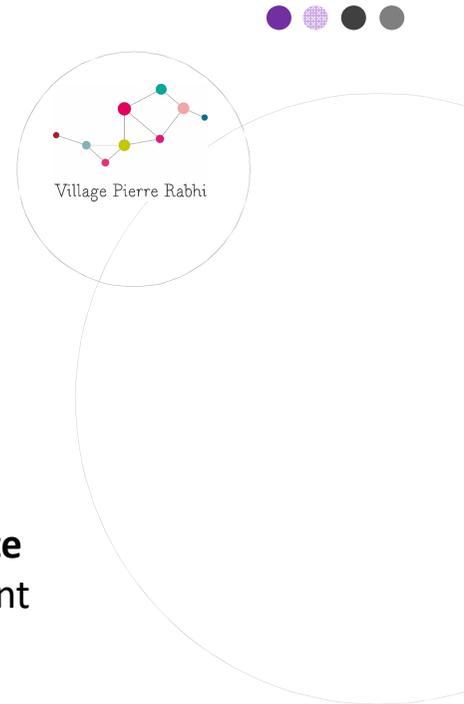


Village Pierre Rabhi

16 AGENTS AU SERVICE DE L'ÉTABLISSEMENT, SOIT 13,54 ETP.



LES FAITS MARQUANTS 2020



Maintien de la semaine bleue

Développement de solutions

- Veille sociale
- Veille numérique
- Vacances apprenantes



Activité réduite

- Confinement
- Jauges

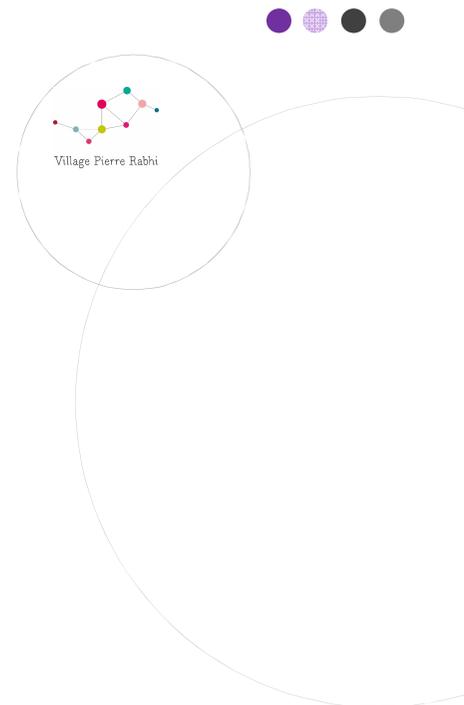
Redéploiement

- Du VPR vers le service enfance
- Du THV vers le VPR

Adaptabilité



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



913 431 euros

568 501

25 483 euros

22 724 euros

211 000 euros

Charges de personnel

Subventions à 24 associations

D'aides facultatives pour 285 personnes

Frais généraux



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1 020 943 €

dont

600 000 euros

Subvention ville

152 124 euros

**Autres subventions, notamment
CAF (centre social) et
département (point Soleil,
ETAPE)**

268 819 euros

Recettes propres
Participations des habitants aux
activités proposées
Dons



DÉPENSES D INVESTISSEMENT

5434 euros

41 119 euros

De recettes d'investissement , recettes antérieurement affectées et non dépensées , les locaux appartenant à la ville



L'ACCUEIL AU VPR



6135 passages

Soit 25 contacts environ par jour sur 250 jours d'ouverture

- sur une année COVID
- sans comptabiliser les contacts directs avec les agents

2867 hommes



3268 femmes





LA JEUNESSE



Le Point information Jeunesse



100 jeunes reçus

- 1 soirée Mange discute regarde (thème: la dépendance aux réseaux sociaux)
- 1 stage garde d'enfants organisé (10 filles présentes dont 2 hors commune)



Village Pierre Rabhi

LE CME

16 enfants élus

9 réunions maintenues



Activités

- Inauguration du guichet unique à l'Hôtel de Ville (9 élus). 27 janvier.
- Consultation sur le projet « Mon restau responsable » (restitution en juin auprès du service Education - Enfance - Sports). Mars.
- Consultation sur l'aménagement du Parc de l'Europe (6 élus). 23 septembre.
- Marche intergénérationnelle avec les aînés dans le cadre de la Semaine Bleue (8 élus). 07 octobre.
- Vidéo des vœux de nouvelle année de la municipalité (2 élus).



LA JEUNESSE



L'espace ado (12/17 ans)



- 917 journées ado d'assurées
- Pour 90 jeunes environ
 - 115 inscriptions les mercredis et samedis
 - 802 inscriptions vacances

Les promeneurs du NET

- En principe 4 h00 par semaine
- 72 heures annuelles en 2020 de veille numérique
- Sur 4 réseaux sociaux
- Financement CAF



Animation de proximité

- 178 participants sur mercredi et samedi
- 111 participants sur les vacances
- 31 participants sur l'accueil sportif libre

LÛTTE CONTRE ISOLEMENT



Le transport

- Collectif : 10 bénéficiaires
- Individuel : 60 inscrits/ 100 transports



Les visites à domicile

- 70 visites
- pour 9 personnes



Les pauses café

- 32 pauses café
- Beaucoup moins de participants en fin d'année



Pas de prospections à domicile



LES AINES



- Des bénéficiaires en hausse (475 en 2020 / 395 en 2019)
- Suppression du repas des aînés mais tour de chant au THV à la place
- 6 sorties collectives
- 12 animations
- Une projection de film



HANDICAP



- Maintien du loto pour tous : 161 personnes
- 2 réunions du Collectif

VIE ASSOCIATIVE



Vie associative

- 1 réunion du collectif
- 24 associations subventionnées
- 100 bénévoles





ECHANGE DE SAVOIRS



1 repair café spécial vélo

- 8 participants



Un atelier bio cosmétique

- 8 participants



Un concours d'expression post confinement

- 4 œuvres (collectives et individuelles)

Un fil d'échange dans le hall du VPR



PARENTALITÉ



5 animations famille

- 48 participations

2 gazettes des familles

20 familles qui participent à l'espace famille

- Maintien des séances le plus possible
- 202 participations

31 familles reçues en entretien



12 élèves accompagnés à la scolarité





ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

100 personnes accompagnées dont 48 nouvelles

- 76 rdv domiciliation
- 47 rdv aides sociales
- 11 rdv micro crédits
- 11 interventions à domicile

INSERTION SOCIO PRO

14 personnes sur le dispositif ETAPE

- Dispositif sur l'agglomération
- Entre 30 et 60 ans prioritairement
- Une place jeune non pourvue

AIDE ALIMENTAIRE

110 familles bénéficiaires

- Représentants 257 personnes
- Aide importante des 60 bénévoles
- Entre 30 et 60 ans prioritairement
- Maintien pendant le confinement (redéploiement et élus)





AIDES SOCIALES



83 foyers aidés

285 personnes aidées

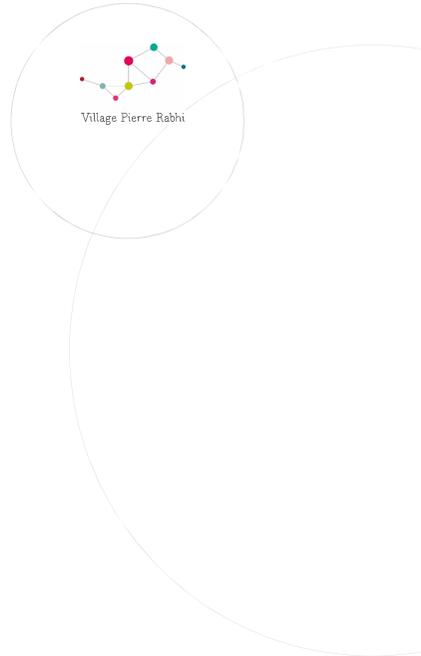
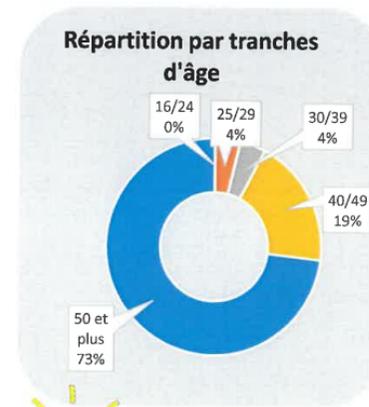
25 430 euros d'aides sociales versées

- Dettes de loyer
- Chèques alimentaires
- Cheque énergie
- Réparations
- Equipements de la maison





INSERTION SOCIALE





LOGEMENT SOCIAL

**1545 LOGEMENTS
SOCIAUX**



989 personnes bénéficiaires du service

- 1190 contacts téléphoniques

2 logements d'urgence gérés

- 1 pour une personne
- Un pour une famille

136 logements attribués

- Délai d'attribution le plus fréquent : 6 mois

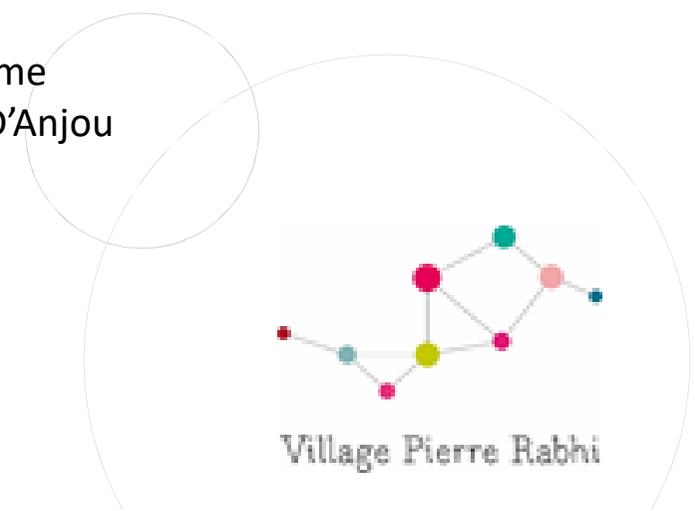




MERCI DE VOTRE ECOUTE



Village Pierre Rabhi
Place des droits de l'homme
49124 Saint Barthélemy D'Anjou



Village Pierre Rabhi

Après avoir délibéré, le Conseil prend acte du rapport présenté.

II - MODIFICATION DES COMPOSITIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

(Rapporteur : M. BREJEON)

Vu les dispositions des articles L.2121-21 et L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale,

Considérant que la création du groupe Saint-Barth Avenir au sein du conseil municipal nécessite de revoir la composition des commissions municipales,

Considérant que les dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT permettent de décider de ne pas procéder à un vote à bulletin secret à condition d'un accord unanime des membres du conseil municipal,

Il vous est proposé :

- ➔ De ne pas soumettre un vote à bulletin secret pour la désignation des membres des commissions ;
- ➔ De composer ainsi les commissions municipales après avoir voté à la proportionnelle au plus fort reste :

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ECOLOGIE	
TITULAIRES	SUPPLEANT
Stéphane LEFEBVRE	
Bernard BLIN	
Simon EL HELOU	
Didier DOHIN	
Anita TURPIN	
Richard PAPIN	➔ Laurent DANIEL

COMMISSION URBANISME ET OPERATIONS FONCIERES	
TITULAIRES	SUPPLEANT
Thierry TASTARD	
Bernard GALLIOU	
Bernard BLIN	
Nicolas CHILDEBRAND	
Simon EL HELOU	
Ivain BIGNONET	➔ Richard PAPIN

COMMISSION CULTURE ET COMMUNICATION	
TITULAIRES	SUPPLEANT
Séverine GABORIAU	
Anita TURPIN	
Christine BRIOLON-HAMON	
Bernard GALLIOU	
Nicole JOX-BALUTEAU	
Marie-Thérèse BURR	➔ Laurent DANIEL

COMMISSION EDUCATION ET ENFANCE	
TITULAIRES	SUPPLEANT
Christine HUU	
Maryline BEDUNEAU	
Mélanie GIRAULT-LOISEAU	
Jean-Noël JUBEAU	
Christine BRIOLON-HAMON	
Marie-Thérèse BURR	→ Laurent DANIEL

COMMISSION SPORTS	
TITULAIRES	SUPPLEANT
Daniel VICENTE	
Damien PLAINCHAULT	
Sarah CLAUDEAU	
Jean-Noël JUBEAU	
Anita TURPIN	
Stéphane VRILLON	→ Laurent DANIEL

Mme HERSANT requiert la possibilité d'avoir accès aux comptes rendus des commissions CAO (Commission d'Appel d'Offres), MAPA (Marché À Procédure Adaptée) et OBS (Office Bartholoméen des Sports) dans lesquelles les membres d'EH 2020 ne sont pas représentés.

M. BREJEON précise que les procès-verbaux de ces instances sont communicables et qu'ils pourront être transmis aux demandeurs.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

III - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) - 5 TITULAIRES + 5 SUPPLÉANTS (Rapporteur : M. BREJEON)

M. BREJEON demande aux 2 équipes de la minorité, St-Barth Avenir et EH 2020, s'ils se sont mis d'accord sur la modification de la composition de la commission DSP (Délégation de Service Public) en rappelant l'obligation de désigner 5 titulaires et 5 suppléants.

Les 2 équipes de la minorité n'ayant pas trouvé d'entente sur ces représentations, **M. BREJEON** décide de reporter la délibération portant modification de la commission DSP.

IV - ADHÉSION ET APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE E-COLLECTIVITÉS (Rapporteur : M. VICENTE)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt pour la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou d'adhérer au syndicat mixte e-Collectivités pour la mise en œuvre des projets numériques,

Je vous propose :

- D'adopter les statuts du syndicat mixte ouvert à la carte dénommée « e-Collectivités »,
- D'adhérer à cette structure,
- D'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

M. VICENTE présente un document explicatif et précise que ce service sera également mis en place pour le Village Pierre Rabhi.

e·collectivités

OPÉRATEUR PUBLIC DE SERVICES NUMÉRIQUES



 www.ecollectivites.fr
 contact@ecollectivites.fr
 02 53 33 01 40

 Siège : 65 rue Kepler 85000 La Roche-sur-Yon
Antenne : 9 rue du Clon 49000 Angers

EN PARTENARIAT AVEC LA



e·co||ectivités

OPÉRATEUR PUBLIC DE SERVICES NUMÉRIQUES

- Syndicat mixte régional, opérateur public de services numériques, dédié au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales ligériennes en partenariat avec la Région Pays de la Loire
- Président : Eric HERVOUET, Maire-délégué de Saint-Georges de Montaigu
- Historique :
 - Création d'e-Collectivités Vendée en 2014
 - Evolution vers e-Collectivités en 2020 en partenariat avec la Région Pays de la Loire
 - Reprise des activités de l'association ICP au 1er Janvier 2021

Quelques chiffres

462



**Collectivités
adhérentes**

253 communes
20 EPCI

183 établissements publics locaux
4 établissements départementaux
Le Département de la Vendée
La Région des Pays de la Loire

3960

**Utilisateurs
Pléiade**



21

**Agents
e-Collectivités**



2 M€

Budget



L'offre de services numériques



E-administration

Pléiade (parapheur, TDT, convocation, GED, marchés publics)

Gestion de la relation usager

Démocratie participative

Sites internet / intranet



Logiciels métiers

Finances

Ressources humaines

Population

Enfance

Hébergement en saas

Support et formation



Confiance numérique

Certificats électroniques

DPO mutualisé

Centrale d'achats télécom

Visioconférence

Cybersécurité

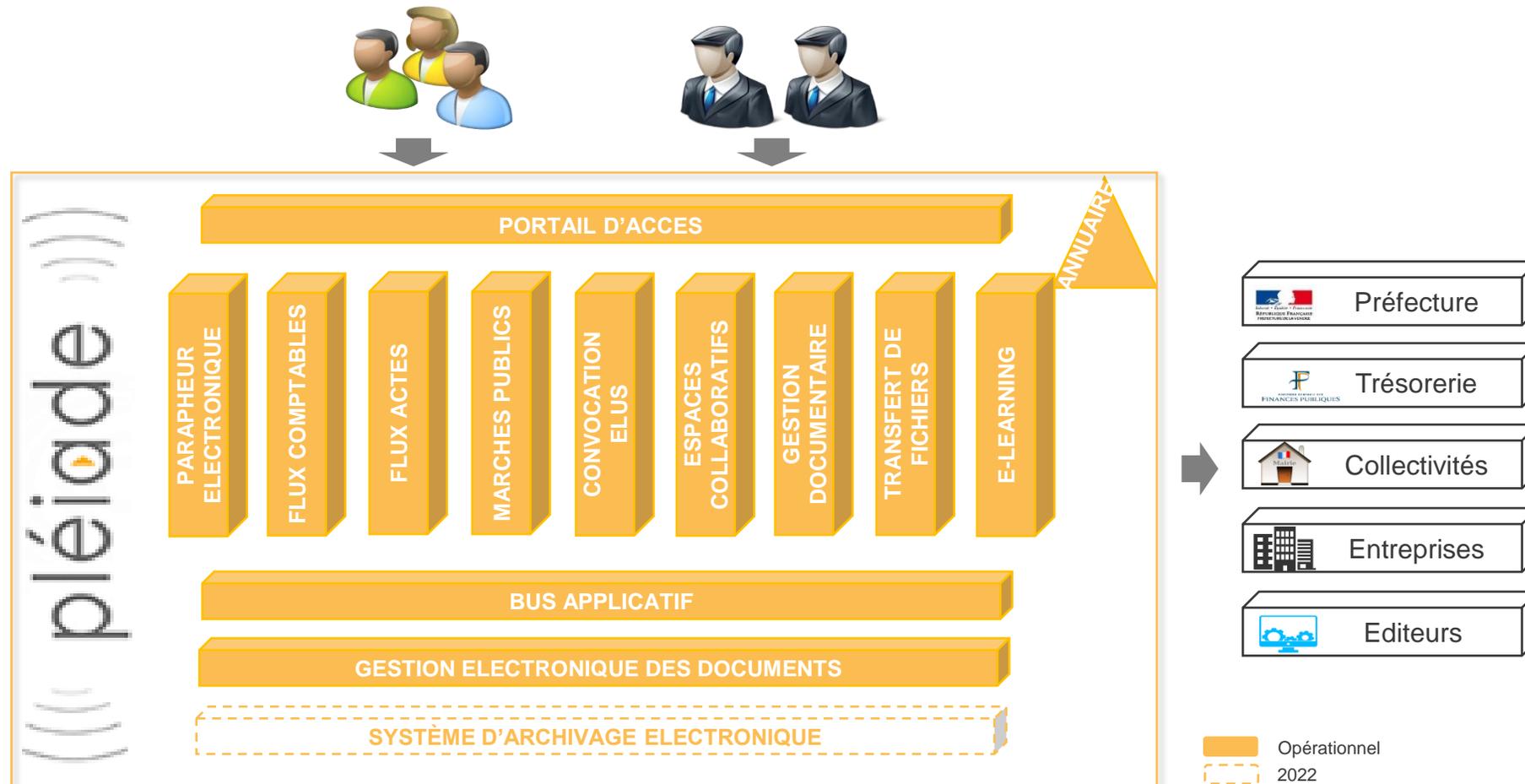


Ecole numérique

Centrale d'achat

ENT e-primo

Focus : plateforme d'administration électronique Pléiade



Plateforme d'administration électronique Pléiade

The screenshot displays the Pléiade e-administration platform interface. At the top, the user is logged in as 'cedric.macaud@ecollectivites'. The dashboard features several key performance indicators (KPIs) for different modules:

- ACTES:** 3 en cours, 0 réponse Préf., 1 en erreur
- CONVOICATIONS:** 0 en cours, 0 envoyée, 18 reçues
- MARCHÉS PUBLICS:** accéder au service
- GED:** 16 sites, 22 activités, 4 tâches
- DOC. À FAIRE SIGNER:** 0 en attente, 24 signés, 0 refusés
- VISIO:** nouvelle demande, accéder au service
- FLUX HÉLIOS:** 5 en cours, 2 en erreur, 3 acquités
- PARAPHEUR:** Erreur dans la récupération des bureaux. Merci de [contacter le support](#).

Below the dashboard is a section titled 'DERNIERS DOCUMENTS' with a search bar and a filter set to 'Afficher 5 éléments'. The table below lists the most recent documents:

titre	type	dernière modif.	dernier état	
Commande 58 - La Rabatelière Enfance v2	Document à faire signer	03/05/2021 08:52	Signature récupérée	🔍
commande data - Le Perrier Centre technique	Document à faire signer	30/04/2021 09:18	Signature récupérée	🔍
Commande 58 - La Rabatelière Enfance	Document à faire signer	27/04/2021 12:00	Signature récupérée	🔍
	Acte	27/04/2021 10:54	Créé	🔍 ✎ 🗑️
commande e-primo - L'Herbergement	Document à faire signer	23/04/2021 11:07	Signature récupérée	🔍

Navigation: Affichage de l'élément 1 à 5 sur 25 éléments. Premier Précédent 1 2 3 4 5 Suivant Dernier

Portail de gestion de la relation usager



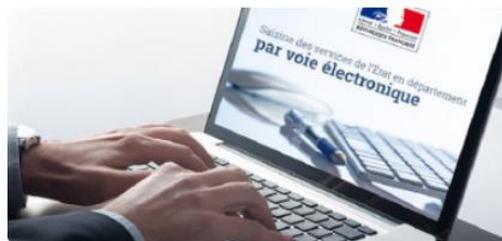
Accueil > Démarches en ligne

Démarches en ligne

e-Collectivités met à votre disposition un portail de services en ligne. Il facilite l'accès aux services, simplifie vos démarches et vous permet de suivre leur traitement.



Prise de RDV



Démarches diverses



Signalement d'incidents



Portail de démocratie participative participer.ecollectivites.fr

e·co||ectivités
OPÉRATEUR PUBLIC DE SERVICES NUMÉRIQUES

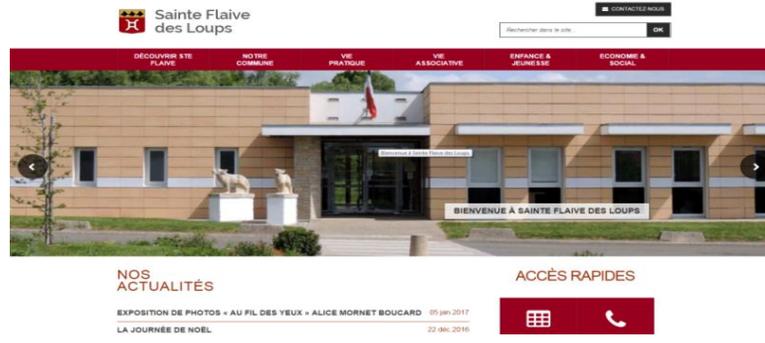
Rechercher S'inscrire Se connecter

Accueil Concertations Assemblées

Bienvenue sur la plateforme
de participation citoyenne
des collectivités ligériennes

PARTICIPEZ

Réalisation de sites internet / intranet



L'offre de services numériques



E-administration

Pléiade (parapheur, TDT, convocation, GED, marchés publics)

Gestion de la relation usager

Démocratie participative

Sites internet / intranet



Logiciels métiers

Finances

Ressources humaines

Population

Enfance

Hébergement en saas

Support et formation



Confiance numérique

Certificats électroniques

DPO mutualisé

Centrale d'achats télécom

Visioconférence

Cybersécurité



Ecole numérique

Centrale d'achat

ENT e-primo

Assistance / formations aux logiciels métiers



L'AVENIR EST AUX VALEURS SÛRES



L'offre de services numériques



E-administration

Pléiade (parapheur, TDT, convocation, GED, marchés publics)

Gestion de la relation usager

Démocratie participative

Sites internet / intranet



Logiciels métiers

Finances

Ressources humaines

Population

Enfance

Hébergement en saas

Support et formation



Confiance numérique

Certificats électroniques

DPO mutualisé

Centrale d'achats télécom

Visioconférence

Cybersécurité



Ecole numérique

Centrale d'achat

ENT e-primo

Délégué à la Protection des Données mutualisé

RGPD

PASSER À L'ACTION

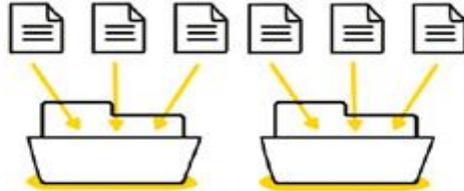
en 4 étapes

1



Constituez un registre
de vos traitements de données

2



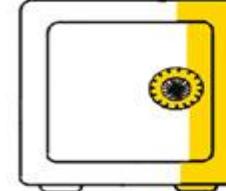
Faites le tri
dans vos données

3



Respectez les droits
des personnes

4



Sécurisez
vos données

Centrale d'achats télécom



Téléphonie mobile



Liaisons internet



L'offre de services numériques



E-administration

Pléiade (parapheur, TDT, convocation, GED, marchés publics)

Gestion de la relation usager

Démocratie participative

Sites internet / intranet



Logiciels métiers

Finances

Ressources humaines

Population

Enfance

Hébergement en saas

Support et formation



Confiance numérique

Certificats électroniques

DPO mutualisé

Centrale d'achats télécom

Visioconférence

Cybersécurité



Ecole numérique

Centrale d'achat

ENT e-primo

Centrale d'achats école numérique

e-primO

L'espace numérique des écoles de l'académie de Nantes



#mutualisation



#expertise

co||ectivités
OPÉRATEUR PUBLIC DE SERVICES NUMÉRIQUES

 www.ecollectivites.fr

 contact@ecollectivites.fr

 02 53 33 01 40

 Siège : 65 rue Kepler 85000 La Roche-sur-Yon
Antenne : 9 rue du Clon 49000 Angers

#innovation

#proximité

EN PARTENARIAT AVEC LA



M. BIGNONET trouve cette adhésion très intéressante. Il demande si e-collectivités propose des services d'accompagnement à destination de l'utilisateur et cite l'exemple du syndicat Anjou Numérique sur ce point. Il s'inquiète d'un éventuel agrandissement de la fracture numérique si des services déjà connus des administrés passent en digital.

M. VICENTE répond que les statuts de ce syndicat n'incluent pas cette option, la fonction principale est de mettre à disposition des outils dédiés aux services des collectivités afin de faciliter la productivité des agents au quotidien.

M. BREJEON rappelle que des ateliers existent au VPR à destination des usagers concernant la fracture numérique.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

V - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SYNDICAT MIXTE E-COLLECTIVITÉS AU SEIN DU COLLÈGE DES COMMUNES

(Rapporteur : M. VICENTE)

Vu l'article L.5721-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune est membre du syndicat mixte e-Collectivités,

Considérant que, conformément aux statuts du syndicat, la commune dispose d'un représentant qui siègera au collège électoral qui procède à l'élection des délégués au sein du comité syndical d'e-Collectivités,

Considérant qu'il convient de désigner les représentants au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours,

Le Maire indique à l'assemblée que M. Daniel VICENTE s'est porté candidat pour représenter la commune.

Le conseil municipal procède à l'élection à bulletin secret.

Résultat du vote :

- M Daniel VICENTE ayant obtenu la majorité absolue au premier tour des suffrages exprimés (nombre de voix obtenues : 29), est proclamé élu représentant de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

VI - TARIFS 2021 : VENTE DE "FOIN EN BALLE" ET CONVENTION TYPE DE VENTE DE FOIN

(Rapporteur : M. LEFEBVRE)

Vu la délibération 21-081 du 28 septembre 2021, portant signature d'une convention d'engagement « Refuge LPO » sur 12 sites de la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou pour une durée de 5 ans,

Vu l'avis de la commission Aménagement du Territoire du 12 octobre 2021,

Considérant que la ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou, agit en qualité de vendeur de foin en suivant les préconisations de la Ligue de Protection des Oiseaux,

Considérant que le foin, avec une labellisation BIO en cours, est destiné à la nourriture animale,

Considérant que le nombre de balles potentiellement négociables sera déterminé en fonction de la récolte,

Je vous propose :

- De fixer le tarif de la balle pressée de foin de 250 kg à 25 euros net pour la fauche de printemps,
- D'approuver la convention type de vente de foin jointe en annexe,
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention de vente de foin.

M. LEFEBVRE indique qu'il y a déjà des structures intéressées par cette vente à circuit court, notamment le centre équestre de La Pellerinière et la ferme urbaine de M. DELAFOSSE.

M. BIGNONET pense que c'est un bon service, mais aurait souhaité que ce sujet soit évoqué en commission afin de débattre sur la manière de rendre ce service. Le choix de l'internaliser dans les charges communales a été fait, aussi, il demande le bilan financier de cette prestation, à terme, et informe de son vote d'abstention, ainsi que de ses colistiers, pour cette délibération.

M. LEFEBVRE fournira ce bilan financier, il mentionne que des estimations ont été débattues en commission et les modalités ont également été abordées.

M. PAPIN réagit sur le montant qu'il ne trouve pas significatif, le prix de vente est relativement faible au regard de l'investissement matériel, qui aurait peut-être pu être utilisé de manière mutualisée, et humain. Il aurait aimé pouvoir participer en amont sur la construction de cette démarche.

M. LEFEBVRE entend la remarque et souligne que le but n'est pas de réaliser une opération neutre financièrement. Quant à la mutualisation du matériel, il apparaissait difficile de la mettre en place compte tenu de l'utilisation et la disponibilité des outils dans une période restreinte. Il a donc été fait le choix de proposer cette prestation en régie afin de maîtriser l'ensemble de l'opération et ainsi assurer un service de qualité.

M. BREJEON ajoute qu'il faut également mettre en exergue le projet politique dans son ensemble, notamment le développement durable. Il attire l'attention sur l'implication et la motivation des agents des espaces verts qui sont à l'initiative de plusieurs actions concernant la biodiversité.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte par 25 voix pour et 4 abstentions Mme BURR, Mme HERSANT, M. BIGNONET, M. DANIEL.

VII - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE RÉTROCESSION DES ESPACES COMMUNS ET DE RÉSEAUX DU LOTISSEMENT LES HAUTS DE BANCHAIS SIS RUE DE LA CHAILLÈRE - PARCELLE AO 966
(Rapporteur : M. TASTARD)

Vu l'avis de la commission urbanisme foncier du 12 octobre 2021,

Considérant la demande de permis d'aménager n°PA 49267 17A0003, du 19 octobre 2017, et son approbation du 13 décembre 2017, sur un terrain cadastré AB 90, AB 92, AB 93, AB 842, AB 843, AB 844 et AB 845a, pour le lotissement « Les Hauts de Banchais », en vue de la réalisation de 26 lots par la SAS GECKKO, sis 408 rue Haute des Banchais,

Considérant que la voirie et les espaces communs sont d'ores et déjà ouverts à la circulation publique et desservent l'ensemble des habitations du lotissement,

Considérant la proposition de cession de Geckko de rétrocéder les espaces publics (voirie, espaces verts, réseau d'assainissement d'eaux pluviales) de l'opération d'aménagement urbaine « Les Hauts de Banchais » :

- Voirie (chaussée et bordures),
- Réseau d'assainissement des eaux pluviales,
- Les espaces verts y compris le bassin aérien et le bassin enterré de rétention des eaux pluviales,

- L'aire de jeux collective,
- Les infrastructures de télécommunication (uniquement les ouvrages de génie civil composé de fourreaux et de chambres de tirage),

Je vous propose :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de rétrocession des ouvrages précités et tout autre élément afférent à cette transaction.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

VIII - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE D'ACQUÉRIR LA PARCELLE AO 966 SISE RUE DE LA CHAILLÈRE

(Rapporteur : M. TASTARD)

Vu l'avis de la commission urbanisme foncier du 12 octobre 2021,

Considérant la demande de permis d'aménager n°PA 49267 17A0003 du 19 octobre 2017, et son approbation du 13 décembre 2017, sur un terrain cadastré AB 90, AB 92, AB 93, AB 842, AB 843, AB 844 et AB 845a, pour le lotissement « Les Hauts de Banchais », en vue de la réalisation de 26 lots par la SAS GECKKO, sis 408 rue Haute des Banchais,

Considérant la proposition de cession de Geckko de rétrocéder les espaces publics (voirie, espaces verts, réseau d'assainissement d'eaux pluviales) de l'opération d'aménagement urbaine « Les Hauts de Banchais »,

Considérant que la voirie et les espaces communs sont d'ores et déjà ouverts à la circulation publique, et desservent l'ensemble des habitations du lotissement,

Considérant que pour gérer ces espaces communs, il est nécessaire d'acquérir l'espace foncier déterminé en une seule parcelle AO 966 d'une surface de 2 988 m²,

Je vous propose :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle AO 966 d'une surface de 2 988 m² pour le montant de 1 euros net symbolique, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge du cédant,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et tout autre élément afférent à cette transaction.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

IX - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE CÉDER LA PARCELLE AO 620 SISE LE BAS MALMOUCHE RUE DES CORDELLES

(Rapporteur : M. TASTARD)

Vu l'avis domanial n°2021-49267-45187 du 24 juin 2021,

Vu l'avis de la commission urbanisme foncier du 12 octobre 2021,

Considérant la proposition d'acquisition de Foncier Aménagement du 31 août 2021, reçue le 2 septembre 2021, concernant la parcelle AO 620, d'une surface d'environ 331 m², située en zone UC au PLUi en vigueur,

Considérant que cette parcelle n'est pas viabilisée ni desservie par les réseaux,

Je vous propose :

- D'approuver la vente de la parcelle AO 620 située Le Bas Malmouche, rue des Cordelles, pour un montant de 30 000 euros net, au profit de la société Foncier Aménagement, en vue de la construction d'un logement,
- De préciser que les frais de dévoiement de réseaux, de desserte, de raccordement, de viabilisation, de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et tout autre élément afférent à cette transaction.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

X - CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS POUR L'EXTENSION DU RESEAU BASSE TENSION SUR LA PARCELLE AI 1152 SISE RUE DE CHAUFFOUR
(Rapporteur : M. TASTARD)

Vu l'avis de la commission Urbanisme Foncier du 12 octobre 2021,

Considérant la demande de l'entreprise CEGELEC, pour le compte du gestionnaire ENEDIS, datée du 10 septembre 2021, reçue le 22 septembre 2021,

Considérant que pour réaliser des travaux d'alimentation en distribution d'électricité publique et le raccordement de 2 lots à bâtir au droit des numéros 10 et 12 rue de Chauffour, dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement de 30 lots à bâtir, il est nécessaire d'établir une convention de servitude,

Considérant que le tracé envisagé se situe notamment au droit de la parcelle AI 1152, propriété communale,

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de servitude et tous les documents y afférents si nécessaire.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XI - RÉSERVES FONCIÈRES COMMUNALES - AVENANT À LA CONVENTION DE GESTION DU 20 OCTOBRE 2011 POUR LES PARCELLES AO 494 ET AO 495 DU "DOMAINE DE LA RILLERIE", SISES 93 ROUTE D'ANGERS, AVEC ANGERS LOIRE MÉTROPOLE
(Rapporteur : M. TASTARD)

Vu les délibérations du 7 juillet 2011 et du 10 mai 2012 (avenant n°1) du conseil de communauté d'Angers Loire Métropole, adoptant les nouvelles conditions générales de l'exercice de compétence « réserves foncières au profit des communes », que ces nouvelles règles sont applicables à toute demande de portage effectuée après le 7 juillet 2011 et pour les dossiers antérieurs ayant fait l'objet d'une option par les communes,

Vu l'avenant n°2 du 13 février 2014, l'avenant n°3 du 8 décembre 2014, l'avenant n°4 du 16 novembre 2015 et l'avenant n°5 du 11 septembre 2017 du conseil de communauté d'Angers Loire Métropole, relatifs aux modalités d'exercice du portage foncier et de modification des statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la convention de gestion, signée le 17 janvier 2012, entre la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole et la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou, concernant le domaine de la Rillerie, pour la période du 20 octobre 2011 au 20 octobre 2021,

Vu l'avis de la commission Urbanisme Foncier du 12 octobre 2021,

Considérant que la convention, signée le 17 janvier 2012, avait pour objet de faire bénéficier la commune d'une convention de portage et de gestion et de fixer les modalités de mise en réserve par

la communauté d'agglomération, d'un ensemble immobilier situé sur la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou, à proximité du n°93 route d'Angers, cadastré AO 494 et AO 495, d'une superficie de 6 666 m², constituant le lot n°26 du lotissement « Domaine de la Rillerie », parcelles classées en zone UC au Plan Local d'Urbanisme intercommunal et acquises par la communauté d'Agglomération dans le cadre des réserves foncières,

Considérant que l'aménagement de ce secteur étant actuellement toujours en cours de réalisation, la commission de portage de la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole a décidé la prolongation de ladite convention de gestion,

Considérant que la communauté urbaine Angers Loire Métropole conservera cette propriété, dans son patrimoine, à compter rétroactivement du 20 octobre 2021 jusqu'au 20 octobre 2022,

Considérant que toutes les autres dispositions de la convention demeurent inchangées,

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant que vous trouverez en annexe.

M. TASTARD signale qu'une réunion de présentation du projet de la Rillerie aux riverains sera tenue courant janvier 2022, la date restant encore à définir.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XII - PERSONNEL COMMUNAL - CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS

(Rapporteur : M. BREJEON)

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 1 1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face aux besoins liés à un accroissement temporaire d'activité au sein des services,

Je vous propose la création des postes suivants :

- un poste d'adjoint administratif (IB 387) à 28/35^e pour 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2021, à la direction des finances,
- un poste d'adjoint administratif (IB 367) à temps complet pour 12 mois à compter du 22 novembre 2021, à la direction des services techniques,
- deux postes d'adjoint technique (IB 367) à 3.43/35^e à compter du 1^{er} janvier 2021 pour 12 mois, au centre aquatique.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XIII - BUDGET PRINCIPAL - AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES VALANT DÉCISION MODIFICATIVE N°2

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif adopté le 2 février 2021,

Vu la décision modificative n°1 adoptée le 25 mai 2021,

Vu le budget supplémentaire adopté le 29 juin 2021,

Je vous propose d'approuver l'ajustement budgétaire valant décision modificative n°2 du budget principal de l'exercice 2021 ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Sens	Cptes	Fonct.	Libellés comptes	Dépenses	Recettes
011	D	606122	020	Energie - Electricité (gaz)	3 000 €	
011	D	606122	211	Energie - Electricité (gaz)	3 500 €	
011	D	606122	212	Energie - Electricité (gaz)	500 €	
011	D	606122	411	Energie - Electricité (gaz)	5 000 €	
011	D	606122	413	Energie - Electricité (gaz)	5 000 €	
011	D	606324	020	Fournitures Pt Equipement - Admin. Générale	- 4 000 €	
011	D	60651	321	Achats de Livres	1 500 €	
011	D	6068	026	Autres matières et fournitures	5 400 €	
011	D	6068	823	Autres matières et fournitures	2 500 €	
011	D	6115	251	Prestations de Services - Education Enfance	20 000 €	
011	D	61567	020	Maintenance informatique	- 2 500 €	
011	D	6182	020	Documentation générale et technique	1 000 €	
65	D	6512	020	Droits utilisation - Informatique dans les nuages	2 500 €	
65	D	6518	020	Autres droits d'utilisation	3 000 €	
65	D	65548	020	Autres contributions organismes extérieurs	5 000 €	
023	D	023	001	Virement à la section d'investissement	180 000 €	
70	R	70621	321	Médiathèque		1 500 €
70	R	706311	413	Entrées piscine		- 30 000 €
70	R	70672	251	Restauration scolaire		17 000 €
73	R	7318	01	Autres impôts locaux et assimilés		20 000 €
73	R	7381	01	Taxe additionnelle droits de mutation		206 900 €
73	R	7388	01	Autres taxes diverses		10 000 €
042	R	722	026	Immobilisations corporelles		6 000 €
042	R	722	823	Immobilisations corporelles		3 000 €
Total décision budgétaire modificative n°2 : section de fonctionnement					234 400 €	234 400 €

SECTION D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Cptes	Fonct.	Opér.	Libellés comptes	DEPENSES	RECETTES
20	2031	020	294	Frais d'études	11 000 €	
21	2128	823	189	Autres agenc. et aménag. Terrains	- 9 000 €	
21	2128	422	247	Autres agenc. et aménag. Terrains	5 000 €	
21	21351	211	253	Aménag. Constructions - Ecole PM Curie	250 000 €	
21	21356	313	294	Aménag. Constructions - Hôtel Ville - THV	5 000 €	
21	2152	822	170	Installations de voirie	5 000 €	
21	2182	020	264	Matériel de transport	- 4 700 €	
21	21832	020	294	Matériel bureau et informatique	- 16 000 €	
21	2188	020	279	Autres immobilisations corporelles	4 700 €	
21	21881	411	270	Acquisition matériel sportif	1 700 €	
21	21881	411	298	Acquisition matériel sportif	- 1 700 €	
040	2128	026	260	Autres agenc. et aménag. Terrains	6 000 €	
040	2128	823	189	Autres agenc. et aménag. Terrains	3 000 €	
458	458111	822	170	Opér. pour comptes tiers - Dép. Voirie Fonct.	- 90 000 €	
458	458112	822	170	Opér. pour comptes tiers - Dép. Voirie Investis.	90 000 €	
041	2151	822	170	Réseaux de voirie	48 000 €	
041	21359	20	294	Aménag. Constructions - Bâtiments Divers	33 000 €	
041	21359	520	300	Aménag. Constructions - Bâtiments Divers	14 000 €	
041	21352	213	265	Aménag. Constructions - Ecole Jaudette	15 000 €	
041	2031	822	170	Frais d'études		40 000 €
041	2031	312	170	Frais d'études		8 000 €
041	2031	020	255	Frais d'études		33 000 €
041	2031	520	300	Frais d'études		14 000 €
041	2031	213	265	Frais d'études		15 000 €
10	10226	01	01	Taxe d'aménagement		80 000 €
458	458111	822	170	Opér. pour comptes tiers - Rec. Voirie Fonct.		- 90 000 €
458	458112	822	170	Opér. pour comptes tiers - Rec. Voirie Investis.		90 000 €
021	021	01	01	Virement de la section de fonctionnement		180 000 €
Total décision budgétaire modificative n°2 section d'investissement					370 000 €	370 000 €

Un diaporama est présenté :

CONSEIL MUNICIPAL DU 23/11/2021

**PRESENTATION
DECISION BUDGETAIRE
MODIFICATIVE 2021 N°2 :**

**Budget principal Ville
Budget annexe THV**

L'exécution budgétaire 2021 est globalement conforme aux prévisions. Des réajustements sont bien évidemment nécessaires mais ils résultent le plus souvent d'ajustements ou de dépenses imprévues sauf pour certaines dépenses d'investissement détaillées ci-après.

Pour information, seules sont présentées ci-après les éléments ayant une incidence budgétaire. Les différentes opérations comptables (reclassement compte à compte ou fonction à fonction) ne sont pas détaillées puisqu'elles se neutralisent mutuellement.

Décision modificative n°2 :

Budget principal de la Ville

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT IMPACTEES PAR LA DECISION MODIFICATIVE

	DM n°2
Consommation gaz (+ 9 %) : principalement effet "températures"	20 000 €
Restauration scolaire, ALSH et Ilôt Calin (+ 9,51 %) : hausse compensée par recettes complémentaires	20 000 €
Adhésion syndicat e-collectivité : dématérialisation, parapheur électronique NB : budget prévu en section d'investis. transféré en section de fonctionnement	5 000 €
Budget livres médiathèque : réajustement recettes désherbage (+5 %)	1 500 €
Travaux en régie : budgétés en section investissement	
Espaces verts cimetière	5 400 €
Aménagement sites éco-pâturage	2 500 €
Virement à l'investissement	180 000 €
	234 400 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : VUE D'ENSEMBLE							
Chapitres comptables		Budget Primitif 2021	Budget supplém. et décision modif. n°1	Décision modif. n°2	Cumul BS et DMs		Total budget après DM
011	Charges à caractère général	2 316 200 €	174 230 €	43 900 €	218 130 €	9,4%	2 534 330 €
	<i>Dépenses fluides, petits équipements, entretien, réparations, recours prestataires, taxes,...</i>						
012	Charges de personnel	6 334 000 €			- €	- €	6 334 000 €
65	Autres charges de gestion courante	1 856 000 €	12 500 €	10 500 €	23 000 €	1,2%	1 879 000 €
	<i>Subventions associations, THV, CCAS, OGEC, indemnités élus,...</i>						
66	Charges financières	227 000 €			- €	- €	227 000 €
	<i>Intérêts des emprunts</i>						
67	Charges exceptionnelles	15 300 €	18 000 €		18 000 €	117,6%	33 300 €
	<i>Dépenses except. diverses</i>						
014	Atténuations de produits	500 €			- €	0,0%	500 €
	<i>Dégrèv. fiscalité jeunes agriculteurs</i>						
Dépenses réelles de fonctionnement		10 749 000 €	204 730 €	54 400 €	259 130 €	2,4%	11 008 130 €
042	Dotations amortissements	460 000 €			- €		460 000 €
023	Virement section d'investissement	499 000 €	1 680 742 €	180 000 €	1 860 742 €	NS	2 359 742 €
		11 708 000 €	1 885 472 €	234 400 €	2 119 872 €	NS	13 827 872 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT IMPACTEES PAR LA DECISION MODIFICATIVE

	DM n°2
Recettes complexe aquatique : réajustement (- 18 %)	- 30 000 €
Restauration scolaire, ALSH et Ilôt Calin (+ 9,88 %)	17 000 €
Constatation recettes désherbage médiathèque	1 500 €
Droits de mutation (+ 78 %)	206 900 €
Constatation taxe sur terrains devenus constructibles	10 000 €
Fiscalité directe locale : rôles (rappels) exceptionnels	20 000 €
Ecriture comptable transfert travaux régie en investissement	
Espaces verts cimetière	6 000 €
Aménagement sites éco-pâturage	3 000 €
	234 400 €

RECETTES Section de Fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : VUE D'ENSEMBLE							
Chapitres comptables		Budget Primitif 2021	Budget supplém. et décision modif. n°1	Décision modificative n°2	Cumul BS et DMs		Total budget après BS et DM
70	Produits services, recettes diverses <i>Recettes des services et refacturations diverses : THV, ALM,...</i>	1 242 500 €	- 20 000 €	- 11 500 €	-31 500 €	-2,5%	1 211 000 €
73	Impôts et taxes <i>Fiscalité locale, versements ALM,...</i>	9 096 400 €	- 753 000 €	236 900 €	-516 100 €	-5,7%	8 580 300 €
74	Dotations, subventions, participations <i>Dotations Etat, participations CAF,...</i>	957 000 €	943 166 €		943 166 €	98,6%	1 900 166 €
75	Autres produits divers gestion courante <i>Loyers et charges locatives, location salles,...</i>	162 000 €			0 €	0,0%	162 000 €
013	Atténuations de charges <i>Remboursements suite arrêts maladie,...</i>	150 000 €			0 €	0,0%	150 000 €
Recettes réelles fonctionnement (hors excep)		11 607 900 €	170 166 €	225 400 €	395 566 €	3,4%	12 003 466 €
77	Produits exceptionnels divers	66 000 €	429 400 €		429 400 €	NS	495 400 €
042	Travaux en régie (écriture d'ordre)	30 000 €	26 000 €	9 000 €	35 000 €	NS	65 000 €
042	Amortissement subventions d'investissement	4 100 €			- €		4 100 €
					- €		
002	Excédent reporté		1 259 906 €		1 259 906 €	NS	1 259 906 €
		11 708 000 €	1 885 472 €	234 400 €	1 690 472 €		13 827 872 €

DEPENSES INVESTISSEMENT IMPACTEES PAR LA DECISION MODIFICATIVE

	DM n°2
Travaux école maternelle Jules Ferry (+ 18 %)	250 000 €
Planète Enfants : coût génie civil (visiophone, défibrillateur, ouverture portail)	5 000 €
Acquisition blocs béton anti-intrusion	5 000 €
Remplacement chaudière cuisine THV	5 000 €
Dématérialisation : adhésion syndicat e-collectivité (transfert crédit vers fonct.)	- 5 000 €
Réintégration coûts études vers coûts opérations : Travaux Rue Belle de Malicorne, parking P Audouys, Guichet Unique, Accessibilité à l'Annexe et à l'école de la Jaudette	110 000 €
	370 000 €

DEPENSES Section d'Investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : VUE D'ENSEMBLE									
Chapitres comptables		Reports 2020	Budget 2021	Total Budget 2021	Budget supplém. et DM n°1	Décision modif. N°2	Cumul BS et DMs		Budget après BS et Dms
16	Emprunts		554 500 €	554 500 €			- €	0,0%	554 500 €
	<i>Rembours. capital des emprunts</i>								
20	Immobilisations incorporelles :								
	<i>Etudes, acquisition logiciels,...</i>								
204	Subventions équipements	2 218 025 €	3 921 400 €	6 139 425 €	778 701 €	251 000 €	1 029 701 €	16,8%	7 169 126 €
	<i>Participations SIEML</i>								
21/23	Immobilisations corporelles								
	<i>Travaux et achats matériels</i>								
27	Autres immobilisations financières	107 730 €	270 000 €	377 730 €	- 107 730 €		- 107 730 €	-28,5%	270 000 €
	<i>Participation ALTER CITES</i>								
458111	Dépenses fonction voirie ALM	104 402 €	241 000 €	345 402 €		- 90 000 €	- 90 000 €	-26,1%	255 402 €
458112	Dépenses investis voirie ALM	63 204 €	264 000 €	327 204 €		90 000 €	90 000 €	27,5%	417 204 €
Dépenses réelles d'investissement		2 493 361 €	5 250 900 €	7 744 261 €	670 971 €	251 000 €	921 971 €	11,9%	8 666 232 €
040	Opérations d'ordre entre sections		34 100 €	34 100 €	26 000 €	9 000 €	35 000 €	NS	69 100 €
	<i>Amortis. subventions, travaux en régie</i>								
041	Opérations d'ordre à l'intérieur section				50 600 €	110 000 €			160 600 €
	<i>Reclass avance forfaitaire sur marché</i>								
001	<i>Solde d'exécution 2019</i>				983 022 €		983 022 €		983 022 €
		2 493 361 €	5 285 000 €	7 778 361 €	1 730 593 €	370 000 €	1 939 993 €	24,9%	9 878 954 €

RECETTES INVESTISSEMENT IMPACTEES PAR LA DECISION MODIFICATIVE

	DM n°2
Taxe d'aménagement (+ 80 %)	80 000 €
Réintégration coûts études vers coûts opérations : Travaux Rue Belle de Malicorne, parking P Audouys, Guichet Unique, Accessibilité à l'Annexe et à l'école de la Jaudette	110 000 €
Virement de la section de fonctionnement	180 000 €
	370 000 €

RECETTES Section d'Investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT : VUE D'ENSEMBLE									
Chapitres comptables		Reports 2020	Budget 2021	Total budget 2021	Budget supplém. et DM n°1	Décision modif. N°2	Cumul BS et DMs		Budget après BS et DMs
10222	FCTVA		577 000 €	577 000 €			- €	0,0%	577 000 €
10226	Taxe d'aménagement		100 000 €	100 000 €		80 000 €	80 000 €	80,0%	180 000 €
13	Subventions équipements	884 915 €	42 000 €	926 915 €	456 136 €		456 136 €	49,2%	1 383 051 €
16	Cautions		3 082 000 €	3 082 000 €	- 2 601 907 €		- 2 601 907 €	-84,4%	480 093 €
23	Rembours. Avance sur marché		20 000 €	20 000 €			- €	0,0%	20 000 €
024	Produits cessions				1 162 000 €		1 162 000 €	NS	1 162 000 €
458111	Recettes fonction voirie ALM	193 885 €	241 000 €	434 885 €		- 90 000 €	- 90 000 €	-20,7%	344 885 €
458113	Recettes investis voirie ALM	120 000 €	264 000 €	384 000 €		90 000 €	90 000 €	23,4%	474 000 €
Recettes réelles d'investissement		1 198 800 €	4 326 000 €	5 524 800 €	- 983 771 €	80 000 €	- 903 771 €	-16,4%	4 621 029 €
040	Dotation amortissements		460 000 €	460 000 €					460 000 €
041	Acomptes trav. et reclass études				50 600 €	110 000 €	160 600 €	NS	160 600 €
1068	Affectation résultat 2018			- €	2 277 583 €		2 277 583 €	NS	2 277 583 €
021	Virement section de fonction.		499 000 €	499 000 €	1 680 742 €	180 000 €	1 860 742 €	NS	2 359 742 €
		1 198 800 €	5 285 000 €	6 483 800 €	3 025 154 €	370 000 €	3 395 154 €	52,4%	9 878 954 €

EQUILIBRE GENERAL DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 : budget Ville

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
BS AJUSTEMENTS CREDITS :		
Nouvelles lignes de crédits	41 500,00 €	225 400,00 €
Travaux régie : diff dép/rec = valorisation temps agents	7 900,00 €	9 000,00 €
Dépenses budgétées en investis. à transférer en fonction.	5 000,00 €	
Virement à la section d'investissement	180 000,00 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT (soit un réajustement de 1,7 %)	234 400,00 €	234 400,00 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
BS AJUSTEMENTS CREDITS		
Nouvelles lignes de crédits	265 000,00 €	80 000,00 €
Dépenses budgétées en investis. à transférer en fonction.	-5 000,00 €	
Opérations comptables à l'intérieur section investis.	110 000,00 €	110 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement		180 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT (soit un réajustement de 3,9 %)	370 000,00 €	370 000,00 €

TOTAL DECISION MODIFICATIVE N°2	604 400,00 €	604 400,00 €
--	---------------------	---------------------

M. DANIEL rappelle que sur le vote du BP 2021, lui et ses colistiers avaient voté contre, aussi sur cette délibération, ils s'abstiendront.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte par 25 voix pour et 4 abstentions Mme BURR, Mme HERSANT, M. BIGNONET, M. DANIEL.

**XIV - BUDGET ANNEXE THÉÂTRE DE L'HÔTEL DE VILLE - AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES
VALANT DÉCISION MODIFICATIVE N°2**
(Rapporteur : M. CHARRUAU)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif adopté le 2 février 2021,

Vu la décision modificative n°1 adoptée le 23 mars 2021,

Vu le budget supplémentaire adopté le 29 juin 2021,

Je vous propose d'approuver l'ajustement budgétaire valant décision modificative n°2 du budget annexe Théâtre de l'Hôtel de Ville de l'exercice 2021 ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Articles	Libellés articles	Dépenses	Recettes
R-011	6061	Fournitures non stockables	1 000 €	
R-011	6063	Fournitures d'entretien et de petits équipements	2 000 €	
R-011	6064	Fournitures administratives	1 150 €	
R-011	6068	Autres matières et fournitures	250 €	
R-011	611	Sous-traitance générale	2 500 €	
R-011	6156	Maintenance	1 500 €	
R-011	62262	Coproductions / coréalizations	10 000 €	
R-011	6233	Action culturelle	4 000 €	
R-011	6248	Divers frais de transports	1 225 €	
R-011	6256	Missions	1 000 €	
R-011	6261	Frais d'affranchissement	2 000 €	
R-011	6287	Remboursements de frais	2 000 €	
R-011	637	Autres impôts et taxes	2 800 €	
O-042	6811	Dotations aux amortissements	9 000 €	
R-022	022	Dépenses imprévues	- 31 675 €	
O-023	023	Virement à la section d'investissement	- 6 700 €	
R-70	70621	Droits d'Entrée Tout Public		1 000 €
R-70	707	Ventes de marchandises		250 €
R-70	7083	Locations diverses		- 2 500 €
R-70	7087	Remboursements de frais		13 000 €
R-74	741	Subvention Etat - DRAC		- 10 000 €
R-74	742	Subvention d'exploitation-Région		8 000 €
R-74	746	Subvention Conseil Régional		- 2 250 €
R-74	747	Subventions Diverses-SACD/SACEM		- 2 500 €
R-74	74783	Subventions Diverses-Voisinage		- 1 000 €
R-77	778	Produits exceptionnels		- 1 950 €
			2 050 €	2 050 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Articles	Libellés articles	Dépenses	Recettes
R-21	2135	Installations générales, agencements constructions	16 300 €	
R-13	1318	Subventions d'équipements		14 000 €
O-040	28188	Amortissements autres immobilisations corporelles		9 000 €
O-021	021	Virement de la section de fonctionnement		- 6 700 €
			16 300 €	16 300 €

Un diaporama est présenté :

Décision modificative n°2 :

Budget annexe THV

THV : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT IMPACTEES PAR DECISION MODIFICATIVE

Dépenses de fonctionnement : vue d'ensemble							
Chapitres		BP 2021	Budget supplém. et décision modif n°1	Décision modificative n°2	Cumul BS et Dms		Total budget après BS et Dms
011	Achats spectacles, coproductions, coréalizations,...	205 000 €	12 000 €	10 000 €	22 000 €	10,7%	227 000 €
011	Charges à caractère général : frais généraux, frais liés aux spectacles, com.,...	214 400 €	- 32 725 €	21 425 €	- 11 300 €	-5,3%	203 100 €
012	Charges de personnel	392 250 €	- 22 000 €		- 22 000 €	-5,6%	370 250 €
65	Autres charges gestion courante	100 €			- €		100 €
67	Charges exceptionnelles	1 000 €	4 500 €		4 500 €	NS	5 500 €
Dépenses réelles de fonctionnement		812 750 €	- 38 225 €	31 425 €	- 6 800 €	-0,8%	805 950 €
042	Dotations aux amortissements	14 000 €		9 000 €	9 000 €		23 000 €
022	Dépenses imprévues		51 737 €	- 31 675 €	20 062 €		20 062 €
023	Virement section d'investissement	10 500 €	4 200 €	- 6 700 €	- 2 500 €	-23,8%	8 000 €
		837 250 €	17 712 €	2 050 €	19 762 €	2,4%	857 012 €

THV : RECETTES DE FONCTIONNEMENT IMPACTEES PAR DECISION MODIFICATIVE

Recettes de fonctionnement : vue d'ensemble							
Chapitres		BP 2021	Budget supplém. et décision modif n°1	Décision modificative n°2	Cumul BS et Dms		Total budget après BS et Dms
70	Produits services : entrées public, stages, locations salle,...	94 750 €	- 69 250 €	11 750 €	- 57 500 €	-60,7%	37 250 €
74	Subventions	158 500 €	- 7 500 €	- 7 750 €	- 15 250 €	-9,6%	143 250 €
74	Subvention ville St-Barthélemy-d'Anjou	581 900 €			- €	0,0%	581 900 €
75	Produits divers gestion courante	100 €			- €	0,0%	100 €
77	Produits exceptionnels	2 000 €		- 1 950 €	- 1 950 €	-97,5%	50 €
Recettes réelles de fonctionnement		837 250 €	- 76 750 €	2 050 €	-74 700 €	-8,9%	762 550 €
002	Excédent fonctionnement reporté		94 462 €		94 462 €		94 462 €
		837 250 €	17 712 €	2 050 €	19 762 €	2,4%	857 012 €

THV : SYNTHESE DECISION MODIFICATIVE

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
BS AJUSTEMENTS CREDITS :		
Nouvelles lignes de crédits	-250 €	2 050 €
Dotations aux amortissements	9 000 €	
Virement à la section d'investissement	-6 700 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT (soit un réajustement de + 0,20 %)	2 050 €	2 050 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
BS AJUSTEMENTS CREDITS		
Nouvelles lignes de crédits	16 300 €	14 000 €
Dotations aux amortissements		9 000 €
Virement de la section de fonctionnement		-6 700 €
TOTAL INVESTISSEMENT (soit un réajustement de 50 %)	16 300 €	16 300 €

TOTAL DECISION MODIFICATIVE N°2	18 350 €	18 350 €
--	-----------------	-----------------

Budget investissement porté de 28 700 € à 45 000 €.

Majoration de 16 300 € destinée à financer la modernisation des éclairages scéniques (passage en LED) et du plateau danse

Plan de financement : subvention DRAC (14 000 €), autofinancement (2 300 €).

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

La liste des décisions est présentée :

M. BIGNONET demande s'il est possible d'avoir le cahier des charges concernant le marché mentionné dans la décision AG-21-046 portant attribution du marché audit domotique des complexes sportifs de la Ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou à Yac Ingénierie et souhaite savoir si l'AURA (Agence d'Urbanisme de la Région Angevine) a été consultée pour réaliser cette étude.

M. VICENTE répond que le cahier des charges demandé pourra être transmis et que l'AURA n'a pas été consultée compte tenu que cette étude sera réalisée par une société spécialisée et qu'elle ciblera les établissements sportifs et éventuellement les écoles.

M. BREJEON ajoute une information à donner en séance, à savoir, l'avis favorable rendu par arrêté préfectoral portant autorisation d'exploitation d'une installation classée, la société BRIAND CONSTRUCTION BOIS, située à Verrières-en-Anjou

M. BREJEON annonce qu'il y a des questions de la part de la minorité et précise que, même si le délai des 48h est respecté pour l'envoi de ces questions, pour certaines, le délai est très court afin d'apporter des éléments de réponse, sachant qu'il n'y a pas que les élus impactés, mais également les directeurs de services.

M. BIGNONET ne voit aucun inconvénient à ce que les réponses soient données au conseil suivant et en profite pour remercier de ces réponses qui sont apportées à chaque envoi de questions avant conseil.

M. BREJEON lit la première question du groupe EH 2020 :

« Suite à notre question lors du conseil municipal du 28 septembre dernier vous avez confirmé une volonté commune de la mise en place d'un CLSPD dès 2021 pour la signature, et en 2022 pour la mise en place effective, tout en nuanciant le terme d'insécurité pour celui d'incivilité.

De plus, vous avez donné votre accord pour un partage entre les élus sur les informations concernant la délinquance et nous vous en remercions.

Avez-vous pu avancer sur les modalités et sur le planning d'échange hors CLSPD ? »

M. TASTARD répond que le calendrier initialement prévu va être reporté de quelques mois pour 2 raisons. La 1^{re} est le fait d'être en sous-effectif, notamment sur le poste de gestionnaire des marchés publics dont le recrutement sera effectif prochainement, en attendant c'est la Directrice de l'Administration Générale qui supporte cette charge de travail, et également l'absence longue durée d'un agent à la Police municipale. La 2^{de} est l'absence de retour de la Préfecture sur la préparation du contrat de sécurité. Le sujet est toujours d'actualité, mais l'ensemble des intervenants est contraint de différer les étapes de la mise en place de ce Contrat de Sécurité Intégrée (CSI). M. TASTARD revient sur le partage d'informations concernant la délinquance et précise que ces données pourront être diffusées aux membres du CSI une fois qu'il aura été créé.

M. DANIEL remercie pour ces informations et réitère la demande d'avoir accès aux chiffres de la délinquance comme lors de mandats précédents.

M. BREJEON lit la 2^{de} question du groupe EH 2020 :

Dans un article du Ouest France du 17 février 2021, vous annonciez « Un moratoire pour le déploiement de la 5G à Saint-Barthélemy-d'Anjou » en suspendant l'installation d'antenne de l'opérateur FREE. 3 sites sont alors concernés :

- ✓ Rue du Pâtis
- ✓ A la Pie-Hardie
- ✓ Au 19 rue de la Marmitière, sur un immeuble

Vous évoquiez à l'époque que :

« Comme dans de nombreuses collectivités, c'est un sujet sensible qui suscite beaucoup de questions. De nombreux habitants ont signalé leur inquiétude concernant les risques sanitaires. On veut réfléchir calmement, peser entre les points positifs et les points négatifs. Vous ajoutiez que « nous n'avions pas le droit de nous opposer à l'implantation d'antennes pour des raisons sanitaires. »

L'antenne rue du Pâtis est désormais active en 5G à 3 500 mhz selon le site de l'ARCEP.

Considérant les recommandations du rapport n°2019-SA-0006 « 5G » de mars 2021, pensez-vous demander de fournir des mesures aux opérateurs ou à toutes les autorités ou instances que vous jugerez compétentes, sur une période longue, à faible et haute utilisation du réseau ainsi que d'évaluer des expositions maximales en situation d'usage réel dans les différentes bandes prévues pour le déploiement de la 5G ?

De plus, afin d'informer et nous l'espérons rassurer, les citoyens sur les questions légitimes qu'ils peuvent se poser dans ce contexte d'activation d'antenne en zone industrielle, rurale et urbaine, vous serait-il possible de remettre sur le site de la commune le document de Free ainsi que le lien ou le rapport de l'ANFR ou tout autres études parus ou à paraître sur ce sujet ? »

M. VICENTE profite de cette question pour rappeler ce qu'est la 5G, à savoir la 5^e Génération des standards utilisés pour la téléphonie mobile. La 5G a été lancée afin d'anticiper la saturation de la 4G et permettre la connexion à plus d'objets avec des débits plus rapides. Ce lancement est suivi par 2 agences : ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) et ANFR (Agence Nationale des FRéquences). Il explique qu'il y a 3 types de fréquences :

- entre 700 MHz et 2,6 GHz, fréquence déjà utilisée par la 2G, la 3G et la 4G,
- 3,5 GHz, fréquence pour la 5G, mise aux enchères récemment,
- 26 GHz, fréquence pour les générations futures, enchères prévues en 2022-2023.

La différence entre les fréquences de la 4G et la nouvelle génération 5G, c'est que la 5G utilise des antennes appelées actives et unidirectionnelles. Elle ne s'active que lorsque quelqu'un sollicite le réseau, le signal est alors directement dirigé entre lui et l'antenne, ce qui est différent des antennes actuelles qui sont sous forme de cônes et donc la direction du signal est moins précise.

M. VICENTE souligne le fait que le déploiement est à l'initiative des opérateurs, c'est-à-dire qu'un maire ou un conseil municipal ne peut absolument pas s'y opposer, et que seules les autorités de l'État, dont l'ANSES fait partie, sont compétentes en matière de réglementation. Toutefois, suite à l'inquiétude exprimée par certains habitants concernant l'impact de la 5G, la collectivité a demandé aux opérateurs de geler tout déploiement de ces nouvelles fréquences tant que le rapport définitif de l'ANSES ne serait pas connu. Ce moratoire a été refusé. Depuis, le rapport de l'ANSES a été diffusé et ne montre pas de dangerosité particulière, mais il est prévu des contrôles plus fréquents afin de vérifier régulièrement l'impact de cette 5G.

M. VICENTE ajoute que les collectivités ont la possibilité de demander des mesures complémentaires et, compte tenu de celles déjà réalisées au niveau national dont la plus proche est celle de la gare de Rennes et dont le seuil observé est inférieur à la réglementation, préconise de patienter et surveiller l'évolution et les informations quotidiennes fournies par l'ANSES. Si les données montrent une activation accrue de cette nouvelle fréquence sur la commune, il sera temps d'éventuellement demander des vérifications supplémentaires. En matière d'information aux administrés, les DIM (Dossiers d'Information Mairie), déposés par les opérateurs en cas de demande d'installation ou de mise à jour d'une antenne, sont mis à disposition sur le site internet de la ville, un lien vers le site de l'ANSES sera également ajouté, afin d'accéder au rapport qui est évolutif. **M. VICENTE** conclut en rappelant la vigilance des élus quant aux mesures régulières effectuées et leur réaction à demander des études ciblées le cas échéant.

M. BREJEON lit la question du groupe Saint-Barth Avenir :

« La presse a tout récemment fait état d'une possible implantation d'un établissement pénitentiaire sur la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou.

- Qu'en est-il concrètement ?
- Avez-vous eu des échanges avec le garant nommé le 1^{er} septembre pour l'organisation de la concertation publique ? »

M. BREJEON réagit en indiquant que la presse extrapole peut-être des dires, à savoir que la commune pourrait être outsider, terme utilisé par les journalistes, concernant l'implantation de ce projet d'établissement pénitentiaire, car il n'en avait pas connaissance. Néanmoins, il informe l'assemblée de la tenue d'une réunion, ce matin même, avec le ministère de la Justice et le garant sur ce dossier, M. QUENTIN, et confirme que le site de la Bodinière, situé à Trélazé, a été abandonné, notamment pour sa surface insuffisante compte tenu de l'évolution du projet d'accueillir un nombre de détenus plus important, pour la présence de zones naturelles protégées et sa localisation trop proche d'habitations. **M. BREJEON** insiste sur le conditionnel de ce qui suit et annonce qu'il y aurait un autre site possible, Les Landes, à Loire-Authion, et non à Saint-Barthélemy-d'Anjou comme cela a pu être écrit dans certains articles de journaux. Cette alternative demande de la concertation, de la communication et de l'information et, comme susmentionné, le garant sera M. Serge QUENTIN, dont l'adresse mail est la suivante : serge.quentin@garant-cndp.fr. 3 permanences seront organisées, 2 sur les communes de Saint-Barthélemy-d'Anjou et Trélazé le mardi 25 janvier 2022, et 1 sur Loire-Authion le mercredi 26 janvier 2022. Une réunion publique aura lieu à Loire-Authion le jeudi 3 février 2022 afin d'appréhender ce qu'est un établissement pénitentiaire, la surface nécessaire et comment on construit ce type de bâtiment. Afin de ne pas s'écarter du thème général lors de cette réunion publique, un atelier participatif se tiendra le lendemain, 4 février 2022, pour travailler sur des thématiques plus particulières. **M. BREJEON** précise que la surface nécessaire est d'environ 17 hectares et que l'établissement en lui-même couvrira 10 hectares.

M. BIGNONET remercie pour l'information de tous ces éléments et souligne que ce projet reste tout de même dans le même secteur.

M. BREJEON confirme qu'effectivement cela demeure dans le secteur Est et qu'un travail en amont a été effectué avec la Chambre d'Agriculture, auquel la commune n'a pas été conviée, mais les élus pourront participer aux réunions énumérées au préalable et les observations éventuellement suscitées pourront y être exprimées.

M. BREJEON change de sujet et souhaite lire un courrier de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) reçu dans l'après-midi :

« Cher Monsieur le Maire,

Le 13 novembre dernier, nous avons pu, grâce à vous, votre équipe et vos services municipaux, fêter dignement les 30 ans de la LPO Anjou. Je tenais à vous remercier personnellement d'avoir accueilli notre manifestation et mis à notre disposition, tout au long de la journée, les moyens utiles. L'inauguration de vos 12 Refuges LPO, votre défi des 100 Refuges particuliers avant le 31 décembre, ont permis une remarquable couverture médiatique de cette journée. Nos adhérents, nos bénévoles et nos salariés ont bénéficié de conditions d'accueil exceptionnelles au niveau matériel mais aussi et surtout au niveau humain, les participants se sont sentis ainsi soutenus comme jamais...

Outre le plaisir de vous rencontrer et de vous avoir à nos côtés ce jour-là, votre présence a été un encouragement et une véritable reconnaissance de l'intérêt de leurs actions.

Sur le fond, cette journée a révélé la politique communale ambitieuse et structurée que vous menez en faveur de la biodiversité, ce dont je ne peux que me réjouir, en espérant qu'elle fera des émules dans d'autres collectivités du département.

Avec encore une fois mes plus vifs remerciements, je vous prie de croire, cher Monsieur le Maire, en l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

La Présidente,
Reine DUPAS »

M. BREJEON termine en rappelant que le prochain conseil municipal aura lieu le 9 décembre 2021 et donne la parole à Mme RAIMBAULT.

Mme RAIMBAULT informe que cette semaine est la semaine spéciale handicap gérée par le collectif du Village Pierre Rabhi et énumère les différentes actions organisées, notamment au THV avec un spectacle intitulé « Je suis l'autre » sur le thème de l'aidant familial, un forum associatif à la Gemmetrie, un « mange, discute, regarde » avec les jeunes et une rencontre avec un auteur de BD, à la Médiathèque, toujours sur le thème de l'aidant familial.

Mme RAIMBAULT termine en rappelant la réunion d'information collective, jeudi à 18h30 salle de la Gemmetrie, sur la future résidence Colibiri, rue Pierre de Coubertin, notamment au niveau logement et aussi au niveau de l'épicerie solidaire qui ouvrira en mars 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

M. Simon EL HELOU,
Secrétaire de séance.

